

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

PRODUCTIQUE MECANIQUE

E5 : DEFINITION des PROCESSUS

Sous-épreuve : U.51 Elaboration d' un processus d' usinage

Durée : 4 heures.

Coefficient : 2.5

Documentation autorisée :

le dossier technique qui vous a été remis en début d'épreuve.

Contenu du dossier :

- Texte du sujet : 3 pages "travail demandé "
- Silhouettes : 5 pages
- Documents réponses :
 - 6 feuilles "Avant projet de fabrication"
 - 2 feuilles "Contrat de phase "

Compétences validées :

- C25-1 : Elaborer un avant projet de fabrication.
- C25-3 : Etablir un mode opératoire d' usinage (contrat de phase).
- C25-5 : Choisir les outils .

Calculatrice autorisée

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d' imprimantes.

Le candidat n' utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation de notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d' informations par l' intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Tous les documents réponses seront placés dans cette chemise de présentation et rendus à la fin de cette sous-épreuve.